

Zeitschrift:	Générations : aînés
Herausgeber:	Société coopérative générations
Band:	28 (1998)
Heft:	11
Artikel:	Appareils auditifs : des conseils pour une bonne écoute
Autor:	Pidoux, Bernadette
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-826810

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Appareils auditifs : des conseils pour une bonne écoute



Rosemonde Comte discute avec Lydia Chollet des avantages d'un bon appareillage

Les appareils auditifs sont de plus en plus performants, mais pour les utiliser au mieux, il faut savoir les entretenir. Pas facile, lorsqu'on est âgé et pas toujours bien portant! Voici des conseils avisés d'une praticienne.

Madame Rosemonde Comte accomplit une tâche éminemment utile. Conseillère en appareillage acoustique, elle est employée par l'Office fédéral des assurances sociales et l'Association genevoise des malentendants. Son travail: se rendre dans les EMS, les homes pour personnes âgées, dans les centres médico-sociaux, les cliniques et les hôpitaux genevois pour aider les résidents qui ont des problèmes auditifs à régler leurs appareils, à les nettoyer et à détecter toutes les petites pannes.

Elle apprend également aux familles et au personnel soignant à manipuler et à entretenir correctement ce matériel haut de gamme. Les personnes dépendantes ou momentanément immobilisées, qui vivent à leur domicile, peuvent également bénéficier de la visite de la conseillère en appareillage acoustique.

Pas de doute, le travail de M^{me} Comte répond à un besoin et ses visites sont impatiemment attendues. Tous les deux mois, elle recommande sa tournée des mêmes lieux. Entre-temps, s'il y a une urgence, M^{me} Comte passe, sur appel du personnel soignant, pour régler un appareil défectueux ou l'amener chez l'audioprothésiste en réparation. Mais M^{me} Comte est seule sur tout le territoire du canton de Genève pour effectuer cette mission sociale et, c'est un comble, il n'existe pas de poste équivalent ailleurs en Suisse romande! Pourtant, il ne suffit pas d'appareiller des malentendants âgés, s'ils ne sont pas en mesure de maîtriser toutes les subtilités de la technologie moderne.

Rosemonde Comte aime son métier, cela se sent. Sa bonne humeur réjouit les pensionnaires des EMS et toutes les personnes seules qui ont recours à ses services. Imaginez un peu quel désagrément ce doit être lorsqu'on possède un appareil auditif dernier modèle, mais qui siffle et ne remplit plus sa fonction. Les personnes valides peuvent se rendre chez leur audioprothésiste, qui effectuera tous les réglages nécessaires, mais pour tous ceux qui ont des difficultés à se déplacer, quelle guigne!

Une bête pile

Les personnes très âgées qui ont des difficultés de mémoire se retrouvent également souvent démunies, même après des années d'utilisation quotidienne d'un appareil. Un détail leur échappe et c'est tout le fonctionnement de leur prothèse qui est

remis en question. Souvent, la panne est simple, mais encore faut-il savoir comment s'y prendre.

«Mon appareil ne fonctionne plus!» C'est un cri de détresse qu'entend souvent M^{me} Comte. La cause la plus fréquente, c'est la pile. «Les piles s'usent assez rapidement lorsque l'appareil reste longtemps en fonction, explique M^{me} Comte. La durée d'une pile est très variable. En trois jours, elle peut être à plat si l'appareil reste allumé en continu. Mais des personnes me disent que la leur a duré trois semaines, ce qui est exceptionnel et qui veut dire qu'ils ne l'ont pas fait fonctionner en permanence!»

Il est donc prudent d'avoir une boîte de piles (qui coûte environ 20 francs les 6) toujours en réserve et notamment lorsqu'on part en voyage! Pour éviter que les piles ne s'usent trop rapidement, on peut éteindre son appareil et l'enlever pendant la nuit. «Mais il y a des gens qui n'aiment pas ne rien entendre pendant leur sommeil, pour des raisons de sécurité», rappelle-t-elle. La pile peut être à plat, mais elle peut être aussi tout simplement placée à l'envers ou mal engagée dans le boîtier. Avant de s'énerver contre cette fichue mécanique, une petite vérification s'impose.

A propos des piles, il est utile de savoir que les bénéficiaires de l'AI et ceux de l'OCPA (prestations complémentaires), obtiennent un subside de 115 francs par an pour un appareil et de 230 francs par an pour deux appareils acoustiques. Cette somme ne couvre pas la totalité de la dépense en matière de piles, mais représente néanmoins une aide. L'OCPA et l'AI allouent également un montant annuel de 480 francs pour un ou deux appareils auditifs pour leur réparation.

Ça siffle!

«Madame, votre appareil siffle!» Les porteurs d'appareils auditifs connaissent tous une fois ou l'autre ce type de remarque, pas forcément

désobligeante. Le sifflement émis par un appareil peut en effet être aigu et gênant et le malentendant peut ne pas s'en rendre compte! Mais pourquoi un appareil produit-il parfois ce bruit désagréable? «Les causes sont généralement de trois ordres, analyse M^{me} Comte. Le sifflement est dû souvent à un appareil mal placé dans l'oreille. Les personnes qui ont l'habitude de positionner leur appareil elles-mêmes savent l'enfoncer suffisamment, mais lorsqu'elles ne peuvent plus le faire elles-mêmes, la famille ou le personnel soignant n'osent pas toujours pousser l'appareil comme il faut le faire.

La deuxième raison est simple elle aussi: c'est souvent le son qui est réglé trop fort. La troisième cause, c'est le bouchon de cire.»

M^{me} Comte a, une fois de plus, l'habitude de ce genre de petits pro-

blèmes. Comment y remédier? «Par l'information, encore et toujours. A chaque occasion je fais au personnel soignant des institutions que je visite une démonstration de la manière correcte de placer l'appareil. Les familles que je rencontre reçoivent elles aussi ces renseignements.»

Lors de ces tournées, M^{me} Comte examine les oreilles de ceux qui le souhaitent. «Lorsque je détecte un bouchon de cire, j'en avertis l'infirmière, qui en réfère au médecin traitant. Enlever un bouchon de cire est un acte médical, rappelons-le.» La précision est importante, en effet: il ne faut jamais essayer d'ôter soi-même un bouchon de cire, car on ne sait jamais ce qu'il peut cacher. Le tympan peut avoir des lésions qu'on ne ferait qu'aggraver.

Les bouchons de cire sont-ils une fatalité lorsqu'on porte un appareil ►

Les bons gestes

- **Ne pas oublier** d'éteindre son appareil lorsqu'on n'en a plus besoin, afin que les piles ne s'usent pas inutilement.
- **En voyage**, prendre avec soi des piles de rechange, pour éviter de voir son séjour gâché par un appareil hors d'usage.
- **Régler son appareil** en position T pour téléphoner ou lorsqu'il y a une boucle magnétique (par exemple dans certaines églises).
- **Utiliser un produit** vendu par l'audioprothésiste pour nettoyer quotidiennement son appareil.
- **Si l'appareil siffle**, c'est que soit il est mal positionné dans l'oreille, soit que le son est réglé trop fort, soit qu'il y a un bouchon de cire à faire enlever.
- **Si l'appareil ne fonctionne pas**, il faut vérifier que la pile est encore bonne, qu'elle n'est pas mal placée ou à l'envers, que l'embout n'est pas bouché, que le volume n'est pas mal réglé et que l'interrupteur n'est pas mis sur une position inadéquate.
- **Si une personne âgée** de votre entourage donne des signes de surdité, parlez-lui de ce problème et proposez-lui de consulter un médecin ORL. C'est lui qui peut prescrire un appareil auditif ou détecter une quelconque autre maladie. Le patient doit décider lui-même s'il veut un appareil auditif. Lorsque la famille l'impose, l'appareil finit généralement dans un tiroir.
- **Ne jamais acheter** des appareils vendus par correspondance, sans aucun contrôle médical, qui prétendent amplifier le son. Cela peut être dangereux, car ces micros peuvent endommager l'oreille.
- **Les prestations complémentaires** contribuent, sur le plan financier, à l'achat et à l'entretien d'un appareil. N'hésitez pas à vous renseigner! Les associations de malentendants peuvent aussi vous apporter une aide utile.

Un appareil au quotidien

Lydia Chollet ne regrette pas un instant d'avoir opté pour un appareil auditif depuis 1989. Sa surdité ne la gênait guère, elle ne s'en était pas tellement aperçue, habituée aux bobos de la vie. Mais sa fille lui a fait plusieurs fois remarquer qu'elle n'avait pas compris ce qu'on lui demandait. Mme Chollet a consulté un ORL, qui suppose qu'une chute, quelques années plus tôt, a pu être la cause de sa déficience auditive. Il lui a fallu s'habituer à l'appareil auditif. «Au début, raconte-t-elle, j'avais l'impression que les sons provenaient d'un entonnoir!» Depuis, elle maîtrise bien son usage. L'audioprothésiste a proposé à Mme Chollet un «contour» qui se place à l'extérieur de l'oreille. Son appa-

reil actuel règle automatiquement l'intensité nécessaire. A 81 ans, Lydia Chollet aime son autonomie. «Que ferais-je sans mon appareil?» se demande-t-elle, elle qui aime voyager et sortir de Genève pour rendre visite à des amis.

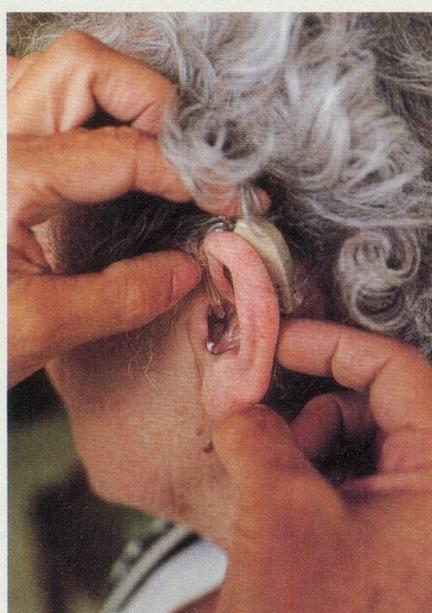
Lydia Chollet a tellement pris l'habitude de bien entendre qu'elle ne quitte jamais son appareil, même pour dormir. «J'ai peur qu'il ne se passe quelque chose durant la nuit. S'il y a un incendie ou un cambriolage, je crains de ne pas être prévenue à temps.» Comme elle a pris goût à bien entendre, ses amis, la télévision, le culte à l'église, Mme Chollet envisage l'achat d'un second appareil afin d'entendre mieux des deux oreilles. B.P.

► auditif? «Non, répond la conseillère. Certaines personnes ont des bouchons tous les deux mois et d'autres jamais! C'est assez curieux. Mais il est vrai que l'appareil a tendance à repousser la cire au fond. C'est bien pour cela que je fais des examens réguliers à l'audioscopie.» Le bouchon de cire forme une espèce de porte blindée devant le tympan et produit ce que l'on appelle un «effet Larsen», un sifflement semblable à celui qu'émettent des instruments de musique électrifiés mal réglés.

Nettoyage régulier

L'audioprothésiste vend des liquides spéciaux qui dissolvent la cire et qui nettoient efficacement la prothèse, qu'il suffit de laisser tremper dans un boîtier adapté. Il existe des appareils à ultrasons qui effectuent le lavage en quelques instants, mais ce sont des appareils relativement coûteux. Les homes et institutions possèdent généralement ce genre d'équipement. Les audioprothésistes expliquent précisément quelles pièces de l'appareil doivent être nettoyées. Pour les appareils dits «contour» (qui se placent au-

tour de l'oreille), l'embout doit être plus particulièrement lavé. Le petit tuyau doit être remplacé correctement. Il faut veiller à ce que la puce électronique de l'appareil ne soit pas en contact avec du liquide. Les appareils dit «intras» doivent être soigneusement séchés.



Un appareil «contour» se place facilement

Ne pas forcer

Ceux qui ont fait le choix de s'appareiller s'habituent généralement assez vite aux nouvelles sensations que cela procure. C'est pour certains un véritable choc d'entendre à nouveau, d'être à nouveau agressé par les bruits de la rue, le brouhaha des cafés. Des maux de tête sont alors fréquents. «Le silence peut être une protection, un cocon», remarque Mme Comte. Des personnes très âgées rejettent parfois l'appareil que leur famille leur demande de porter, le cachent dans un tiroir ou le cassent même. «Je crois qu'il faut respecter le désir des gens, affirme Mme Comte. Si la personne ne supporte plus l'agression du monde extérieur, c'est son droit. L'appareil doit rester le choix d'une personne.»

Bernadette Pidoux

Photos Yves Debraine

Adresses utiles:

Association genevoise des malentendants, tél. 022/ 735 54 90.

Association des sourds et malentendants de Lausanne, tél. 024/ 425 82 39.

Association des malentendants de Neuchâtel, tél. 032/ 725 80 08.

Amicale des durs d'ouïe de Sion et environs, tél. 027/ 289 55 70.

Société des malentendants de Nyon-La Côte, tél. 021/ 803 11 22.

Amicale des malentendants de Taillavannes, tél. 032/ 481 15 07.

Amicale des malentendants de la Vallée de Joux, tél. 021/ 845 53 82.

Amicale des malentendants de Bienne, tél. 032/ 323 93 68.

Amicale des malentendants de la Chaux-de-Fonds, tél. 032/ 926 64 70.

Association des malentendants de Delémont, tél. 032/ 499 95 19.

La Société romande pour la lutte contre les effets de la surdité, tél. 021/ 614 60 50, édite un journal d'information «Aux Ecoutes».